

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2022**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 5 décembre 2022 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et greffier-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #22-12-186

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #22-11-187
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture et présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1 La séance régulière tenue le 7 novembre 2022;
4. **Rapports mensuels des comités**
 - 4.1 Arrondissement MacNider;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
 - 4.6 Comité du Phare;
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Comptes fournisseurs;
6. **Administration**
 - 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #22-161 - Prévisions budgétaires et imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2023;
7. **Travaux publics**

Rien
8. **Urbanisme**
 - 8.1 Renommer les membres sur le Conseil local du patrimoine;
 - 8.2 Offre de services d'Urba solutions pour modification de règlement d'urbanisme;
 - 8.3 Nommer M. Jean Robidoux de la MRC de la Mitis afin d'accompagner Construction Métis;
9. **Service incendie et sécurité civile**

Rien
10. **Loisirs et cultures**

Rien
11. **Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)**
12. **Levée de la séance**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 7 novembre 2022.

RÉSOLUTION #22-12-188
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 7 NOVEMBRE 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 7 novembre 2022 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Calendrier des séances du conseil d'arrondissement 2023 ;
4. Mandater un notaire afin de faire la cessation du terrain Place des Marronniers à Construction Métis ;
5. Entretien hivernal du 5^e rang de Padoue;
6. Achat d'une souffleuse de marque Honda – excédent accumulé non-réservé et vendre la souffleuses Yamaha existante;
7. Nommer Mme Nathalie Girard et M. Michel Fontaine sur le CCU pour une période de 2 ans;
8. Formation de nouveaux pompiers 2023 – programme de subvention;
9. Entretien de la patinoire 2022-2023 et modernisation de l'accès;
10. Période de questions.
11. Levée de l'assemblée

La prochaine séance aura lieu le 16 janvier 2023 à 18h30 à la salle du conseil, 138 Principale.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau.

4.3 Comité des Loisirs

Rien de nouveau.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau.

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

4.6 Comité du Phare

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #22-12-189 **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de novembre 2022 pour un montant de 97 268.93 \$ adopte la liste des comptes à payer de novembre 2022 pour un montant de 585 583.40 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #22-161 - Prévisions budgétaires et imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2023.

RÉSOLUTION #22-12-190 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #22-161 - PRÉVISIONS** **BUDGÉTAIRES ET IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES, DES TAXES DE SERVICES ET** **LES TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Simon Brochu et il y a dépôt du projet de règlement #22-161 - Prévisions budgétaires et imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2023.

7. TRAVAUX PUBLICS

Rien

8. URBANISME

8.1 Renommer les membres sur le Conseil local du patrimoine

RÉSOLUTION #22-12-191

RENOMMER LES MEMBRES SUR LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 7 mai 2018 un règlement portant le numéro 18-126 constituant un conseil local du patrimoine;

ATTENDU QUE pour l'application du chapitre IV de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, le conseil municipal devra prendre l'avis de ce conseil local du patrimoine sur les points énumérés à l'article 5 de ce dit règlement:

ATTENDU QUE ce conseil local du patrimoine est créé par le conseil municipal et qu'il est formé d'au moins trois membres nommés par ce conseil municipal, dont un doit être choisi parmi les membres du conseil municipal (art 155) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu unanimement

QUE les fonctions et prérogatives de ce conseil local soient déterminées entre autres par les articles 152 et 153 de la Loi ;

QUE ce conseil municipal procède à la nomination des personnes suivantes pour ce conseil local du patrimoine :

Madame Martine Bouchard, citoyenne
Madame Diane Lauzière, citoyen
Monsieur Alexandre Tanguay, conseiller

8.2 Offre de services d'Urba solutions pour modification de règlement d'urbanisme.

RÉSOLUTION #22-12-192

OFFRE DE SERVICES D'URBA SOLUTIONS POUR MODIFICATION DE RÈGLEMENT D'URBANISME

Il est proposé per Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville De Métis-sur-Mer accepte la soumission de Urba Solution datée du 29 novembre 2022 afin d'accompagner la ville pour effectuer une modification aux règlements d'urbanisme. Ce montant est budgété pour 2023 au budget de fonctionnement.

8.3 Nommer M. Jean Robidoux de la MRC de la Mitis afin d'accompagner Construction Métis.

RÉSOLUTION #22-12-193

NOMMER M. JEAN ROBIDOUX DE LA MRC DE LA MITIS AFIN D'ACCOMPAGNER CONSTRUCTION MÉTIS

Il est proposé per M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville De Métis-sur-Mer nomme M. Jean Robidoux en tant que consultant pour accompagner Construction Métis dans leur démarche afin de pouvoir accomplir leur projet de construction communautaire.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

10. LOISIRS ET CULTURE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19h38 et se termine à 20h05.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #22-12-194
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Alexandre Tanguay propose que la présente séance soit levée à 20h05.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et greffier-trésorier